



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 29 janvier 2018

[...]

[...]

Madame l'Administrateur-général,

En sa séance du 26 janvier 2018, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à 2 plaintes introduites à l'encontre de l'Institut géographique national en raison de la mention des toponymes unilingues français « Le Globe » sur la carte d'Uccle et « La Futaie » sur la carte de Watermael-Boitsfort (voir les cartes sur le site web www.ngi.be et les cartes qui sont vendues).

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu ce qui suit (traduction) :

« En réponse, nous pouvons vous communiquer que les informations sur les toponymes sont recueillies par l'Institut géographique national via des enquêtes périodiques menées au niveau local. Ces enquêtes sont réalisées en collaboration avec des personnes de contact désignées par les administrations communales concernées.

Quant à la normalisation et l'orthographe des toponymes, l'IGN consulte déjà depuis plusieurs années la Commission royale de toponymie et de dialectologie (ci-après : CRTD).

L'emploi des langues des cartes topographiques de l'IGN est conforme aux exigences internationales et à la législation linguistique belge.

Le statut bilingue de la Région de Bruxelles-Capitale est respecté : un lieu comporte toujours deux noms, sauf si le nom est identique dans les deux langues ou si le toponyme est une dénomination à caractère historique ou folklorique qui n'est pas traduisible sans perdre sa spécificité.

En ce qui concerne « Le Globe » nous pouvons communiquer que ce toponyme a été confirmé par la commune lors de l'enquête réalisée le 3/12/1992 à Uccle. Ce toponyme est un carrefour et est très connu. Il porte le nom d'un ancien cabaret. Ce toponyme a été approuvé par la CRTD dans les années 50, avant la création des lois linguistiques.

« La Futaie » est un toponyme qui a été confirmé par la commune lors de l'enquête réalisée à Watermael-Boitsfort le 20/11/1992. Il s'agit d'un quartier connu. Lors de cette enquête la commune a demandé de supprimer le toponyme « Hogeboomen » (raison : mauvaise traduction). La commune n'a pas demandé de remplacer ce toponyme. »

*

* *

Les cartes dispensées par l'IGN constituent des avis et communications au public au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18

juillet 1966 (LLC).

Dans les communes établies dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, ces cartes doivent être rédigées en français et en néerlandais (article 18 LLC).

En ce qui concerne la mention des toponymes unilingues français précités sur la carte d'Uccle et de Watermael-Boitsfort, la CPCL constate que, comme il ressort de la réponse aux renseignements demandés, l'IGN se base pour élaborer ses cartes topographiques sur les dénominations existantes des toponymes telles qu'elles ont été fixées par les administrations communales. L'IGN ne mène pas de recherches sur l'origine des noms de lieux. Il n'est pas compétent pour attribuer des noms aux entités géographiques (voir le site web de l'IGN).

Partant, la CPCL estime que les LLC ne sont pas violées. Elle considère les plaintes comme étant recevables mais non fondées.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Madame l'Administrateur-général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE